

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 19/07/2021
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du **conseil municipal** :

Jeudi 22 juillet 2021
À 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois

Ordre du jour

➤ **FINANCES LOCALES** :

- Redevance GRDF
- Motion de la Fédération des communes nationales forestières
- Restauration scolaire : tarification à 1 euro
- Contrôle budgétaire BP 2021: décision modificative
- Pharmacie : fixer prix de vente des locaux

➤ **MARCHES PUBLICS** :

- Réfection de la toiture du pressoir : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité

➤ **DIVERS** :

- Aménagement Place Ledoux : Informations
- Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : Informations
- Espace multiservices : Informations
- Médiathèque : Informations
- Parcelle ZO 33 : Informations

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet 2021 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. DUCHEMIN Philippe, M. GUIBERT Jean-Paul, M. POISSON Jean-Baptiste, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, Mme BERNARD Magali, M. CARBONNEAUX Jacques, M. GAUTHIER Cyril, Mme CHAMFORT Aurélie ; Mme GAUTHIER Liliane, M. MOUSSU Noël ; Mme Marie Ange LEPROUST

Absents excusés : M. DUFOUR Damien ; M. Pierre HEROUART

Secrétaire : Mme Elisabeth LIPS



Le compte rendu du Conseil Municipal du 22/07/2021 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé
(13 voix pour).

FINANCES LOCALES

1) Redevance hébergement de concentrateur GRDF :

Le Maire informe les conseillers que la redevance pour hébergement de concentrateur par GRDF est de 51.15 € pour l'année 2021.

Vote 13 pour

2) Motion de la Fédération des communes nationales forestières :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ **exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Vote 13 pour

3) Restauration scolaire : tarification à 1 euro :

Mme le Maire informe les conseillers que la commune de Coulanges-La-Vineuse est éligible au dispositif mis en place par l'état consistant à effectuer une tarification sociale des cantines. Pour ce faire, le service de restauration scolaire doit proposer au moins trois tranches de tarification soit trois tarifs distincts en fonction des revenus ou quotients familiaux dont un tarif inférieur ou égal à 1 €. Une aide sera alors versée par l'état à hauteur de 3€ par repas servi au tarif de 1 euro.

Mme le Maire propose de voter les trois tranches de tarification suivantes :

- Tranche 1 : Quotient familial $\leq 1300 = 1 \text{ €}$ le repas
- Tranche 2 : Quotient familial de 1 301 à 1600 = 3.90 € le repas
- Tranche 3 : Quotient familial $>1600 = 4.20 \text{ €}$ le repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide ces 3 tranches de tarification à compter du 1er septembre 2021
- décide que sans fourniture du justificatif demandé (attestation CAF du quotient familial), le tarif sera celui de la tranche 3.
- autorise Mme le Maire à signer la convention pluriannuelle avec l'Etat pour obtenir l'aide de 3 € par repas servi au tarif maximal de 1 € à partir du 1^{er} septembre 2021
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette tarification sociale de la cantine

Vote 13 pour

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Mme le Maire profite de ce point sur la restauration scolaire pour ajouter que, pour une gestion simplifiée, il n'y aura plus de tickets de cantine à la rentrée de septembre 2021.
Les inscriptions se feront toujours en mairie aux heures d'ouverture au public mais une par mois. L'agent, en charge de la gestion de la restauration scolaire, tiendra un tableau mensuel par enfant.
Un courrier explicatif sera transmis aux parents d'élèves à la rentrée de septembre 2021.

4) Contrôle budgétaire BP 2021 : décision modificative :

Mme Le Maire informe les conseillers qu'une seule remarque a été faite sur le Budget Primitif de 2021 à savoir :

- ✓ les chapitres 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes d'investissement ne sont pas rigoureusement identiques comme il se doit.

En effet, une différence de 416 € est constatée.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative afin de créditer le compte 001 de 416 € et donc diminuer l'article 1322 de ce même montant.

Vote 13 pour

5) Pharmacie : fixer prix de vente des locaux :

Mme le maire informe que deux estimations ont été faites une de 140 000 € par la notaire Maître Lambert Tapie et une estimation de 170 000 € par une agence immobilière.
Le Conseil Municipal stipule que pour l'instant, l'objectif premier est de trouver un locataire mais suite à plusieurs demandes, il est décidé de fixer un prix de vente à 150 000 €.

MARCHES PUBLICS

6) Réfection de la toiture du pressoir : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité :

Mme le Maire informe les conseillers que la consultation effectuée du 07/06/2021 au 02/07/2021 s'est révélée infructueuse. Aucune offre n'ayant été réceptionnée.

Mme le Maire propose de déclarer sans suite ce marché pour cause d'infructuosité.

Suite à cette décision, la commune a la possibilité de prendre l'attache d'une entreprise sans avoir recours à une seconde consultation comme le stipule l'article R 2122-2 de la commande publique

Il est précisé que cela peut se faire seulement si le cahier des charges n'est pas modifié.

Vote 13 pour

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

7) Voie douce : Maîtrise d'œuvre

Mme le Maire informe que la communauté d'Agglomération a délibéré, le 24/06/2021, délibération n°2021-100, en faveur de la commune de Coulanges-La-Vineuse pour une mission d'assistance aux études et au suivi de travaux pour la réalisation de la voie douce.

Le montant de mission d'assistance et de suivi de travaux est de 4880.40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à signer ladite convention avec la communauté d'agglomération et tout document s'y afférant

Vote 13 pour

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

DIVERS

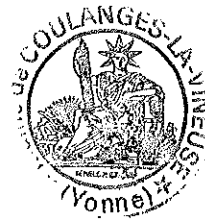
8) Point sur les projets en cours

NOM DU PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	DEBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX	MAÎTRE D'ŒUVRE / PRESTATAIRE	% SUBVENTIONS OBTENUES	FRAIS ANNEXES			REMARQUES
							SECURITE (TIG)	MAÎTRE D'ŒUVRE (TTC)	AGENCIEMENTS	
ORDINATEURS ECOLE	7 071,01 €	8 324,41 €	sept-21	déc-21	OXO89; EDUJUB	100				NOUVEAU DEVIS MOINS ELEVE QUE LE PRECEDENT / LA SUBVENTION SERA RECALCULEE
REFECTION TOITURE ECOLE ELEMENTAIRE	38 506,80 €	45 969,16 €	juil-21	août-21	Entreprise COSTA Basquim	63				
PARCELLE ZO 33	16 000,00 €	19 090,00 €			Choix en cours	80				Subvention faite sur le TTC
ESPACE MULTISERVICES: PLACE DE L'EGLISE					CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE EN COURS					Réception des offres fin août 2021
CREATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE VINCELLES ET COULANGES-LA-VINEUSE	291 566,25 €	349 879,50 €	oct-21		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AUXERRE	76	6 300,00 €	4 880,40 €	5 000,00 €	Frais annexes compris dans les subventions
AMENAGEMENT PLACE LEDOUX	240 000,00 €	288 000,00 €			CAMBIUM	80	3 255,35 €	27 098,58 €	5 000,00 €	Frais annexes compris dans les subventions
CREATION MEDIATHÈQUE	32 074,74 €	38 489,68 €				60				rechercher d'autres subventions
TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	24 913,24 €	29 895,89 €				80				Site internet/ formation Chambre du commerce/ Carte interactive de la commune/ Logiciel cinéaire
MUSEE DU PRESOIR REFECTION TOITURE	48 700,00 €	58 440,00 €				16				rechercher d'autres subventions
L'EGLISE					consultation pour le maître d'œuvre en septembre 2021					

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Odile MALTOFF



Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal Ordinaire du 22/07/2021 :

- DÉL n°2021 - 028 – RODP 2021 : GRDF
- DEL n°2021 - 029 – Motion ONF
- DEL n°2021 – 030 – Restauration scolaire : Tarification à 1 euro
- DM 2 : Régularisation BP 2021
- DEL n°2021 - 031 – Consultation réfection toiture pressoir : déclaration sans suite
- DEL n°2021 - 032 – Voie douce : Maîtrise d'oeuvre

Prochain conseil municipal

Jeudi 9 septembre 2021

A 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois